



Contrat apprentissage bp pharmacie

Par **sabra2607**, le **01/09/2014 à 09:51**

Bonjour, rnVoilà agé de 20ans je suis sous contrat d'apprentissage depuis le 1 septembre 2013 dans une pharmacie dans le cadre de mon apprentissage le 15 mai 2014 j'ai eu un accident de parcours mon employeur n'a pas fait les démarches nécessaires pour la déclaration, après cette épisode 3 mois en arrêt il n'a pas voulu me remplir mon dossier de ré inscription je site "assumé votre accident, chercher une autre pharmacie pour la rentrer de septembre 2014" donc j'ai changer de branche ma question est la suivante est-il possible de signer un autre contrat d'apprentissage en même temps ? La chambre de commerce bloquera t-elle l'enregistrement ? je ne veux pas démissionné pour ne pas perdre mes droit dois-je attendre qu'il me vire ? j'ai fais ma reprise de travail le 1 août mais je me suis pas présenté j'ai reçu le 26 août une lettre en AR de la part de l'employeur demandant ce que je comptais faire. rnMerci d'avance

Par **moisse**, le **02/09/2014 à 11:35**

Bonjour,rnL'employeur ne peut rompre le contrat avant terme.rnSeul le conseil des prudhommes est compétent pour le faire.

Par **sabra2607**, le **02/09/2014 à 18:53**

Mais dans ce cas la est-ce possible de signer un autre contrat en même temps ?
rnCordialement

Par **moisse**, le **02/09/2014** à **19:11**

La réponse est bien évidemment "NON".rnVous devez de toute urgence contacter l'établissement d'enseignement et lui conter vos mésaventures.rnEt répondre à la lettre de l'employeur.

Par **sabra2607**, le **02/09/2014** à **20:52**

Lui répondre quoi exactement s' il vous plait? car c'est mon employeur qui ne veut pas me remplir mon dossier de ré inscription

Par **moisse**, le **03/09/2014** à **07:51**

Bonjour,rn[citation]Lui répondre quoi exactement s' il vous plait?[/citation]rnRépondre à cela dont j'ignore la teneur :rn[citation] j'ai reçu le 26 août une lettre en AR de la part de l'employeur demandant ce que je comptais faire. rn[/citation]